



Retraite : les conditions de la r ussite de la loi Pacte selon l'IPS



L'Institut de la protection sociale, pr sid  par Bruno Chr tien r agit au projet de loi Pacte.

Le think tank pr sid  par Bruno Chr tien salue la volont  du gouvernement de simplifier les dispositifs de retraite suppl mentaire mais appelle   ne pas n gliger certaines conditions techniques pour la r ussite de la r forme.

L' **Institut de la protection sociale** , emmen  par **Bruno Chr tien** , a r agi   la pr sentation, par **Bruno Le Maire** , ministre de l'Economie, des mesures envisag es pour r former la retraite suppl mentaire en France . Si le think tank « *se r jouit de tout ce qui pourra simplifier et am liorer les dispositifs existants* », il insiste n anmoins sur la n cessit  d'adopter plusieurs modalit s techniques pour garantir la r ussite de la r forme.

Incitation   la sortie en rente

En premier lieu, l'IPS indique que l'incitation   la sortie en rente des produits de **retraite suppl mentaire** « *doit constituer le pivot essentiel du nouveau dispositif, notamment pour les cat gories dont les r gimes obligatoires procurent les pensions les plus faibles* ». Sur ce point, il rejoint les assureurs qui ont  galement beaucoup insist  sur leur souhait d'une sortie en rente plut t qu'en capital de ces produits.

Un m me traitement pour la d duction des cotisations suppl mentaire de retraite

En outre, l'IPS invoque que, « *dans un souci d' quit * », l'enveloppe globale de **d duction des cotisations** de retraite suppl mentaire soit la m me quel que soit le statut des Fran ais. En particulier, pour corriger le fait que certains r gimes obligatoires servent des pensions de retraite plus faibles, le think tank propose de maintenir les plafonds de d ductibilit  fiscale major e pour les **travailleurs ind pendants** et de leur rendre possible la d duction sociale de ces cotisations.

www.argusdelassurance.com

Pays : France

Dynamisme : 17



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Enfin, et comme beaucoup d'acteurs du marché, l'**IPS** appelle à une révision des **règles de solvabilité** qui s'imposent aux assureurs pour rendre moins dissuasifs les placements en actions.